

Chômage : la statistique est-elle pertinente?

Sur le front du chômage, la Suisse fait de nouveau figure de bon élève. Après la forte hausse du début des années nonante, le chômage connaît depuis deux ans une diminution marquée dans notre pays. Le nombre de chômeurs est passé de 205'500 en janvier 1997 à moins de 90'000 en août 1999, une baisse de plus de 50 % qui apparaît quasiment miraculeuse vue des pays voisins confrontés à des taux immuablement supérieurs à 10% depuis plus de deux décennies.

On peut imaginer avec quels cris de satisfaction de tels résultats seraient accueillis ailleurs ! Rien de tout cela ici où l'on fait généralement la fine bouche et où tous les défauts imaginables sont imputés à une statistique en laquelle on avait pourtant pleine confiance tant qu'elle n'apportait que des mauvaises nouvelles !

Certes, une donnée statistique comme le taux de chômage n'est jamais qu'un reflet succinct et incomplet de la situation sous-jacente. Dans le cas qui nous occupe, deux problèmes sont mis à l'avant-plan. Le premier vient de ce qu'une partie des chômeurs arrivant en fin de droit ne sont plus enregistrés. D'après des données provisoires portant sur mai 1999, environ 60% des fins de droit continueraient à être recensés soit comme travailleurs, soit comme chômeurs, mais les autres (39%) sont en quelque sorte 'partis sans laisser d'adresse'. A leur sujet, diverses hypothèses sont envisageables: reprise d'une activité lucrative, retrait du marché du travail ou renonciation à exercer une activité lucrative, commencement ou poursuite d'une formation, départ à l'étranger, poursuite de la recherche d'emploi sans recourir aux services des offices régionaux de placement.

D'autre part, l'effectif des chômeurs n'inclut pas les personnes en formation, occupant un emploi temporaire, ou touchant une aide de l'assurance chômage en complément à leur salaire. Ces personnes sont toutefois incluses dans l'effectif des demandeurs d'emploi, une distinction qui n'est pas arbitraire. Plus de la moitié des demandeurs non-chômeurs sont des personnes en situation de gain temporaires. Ces personnes exercent une activité lucrative et reçoivent une allocation complémentaire de la part de l'assurance chômage.

Une manière de contourner les questions d'interprétation liées aux difficultés mentionnées est de limiter l'usage du taux de chômage à des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Dans l'espace d'abord, les efforts constants sont faits pour rendre les statistiques aussi comparables que possible sur le plan international. Cela veut dire que la statistique française du chômage, par exemple, souffre, peu ou prou, des mêmes 'faiblesses', lesquelles sont le résultat des mêmes compromis. Le taux de 11.2% publié pour la France est dans ce sens comparable au taux de 2,4% retenu pour la Suisse.

Dans le temps ensuite : depuis janvier 1997, les effectifs des chômeurs et des demandeurs d'emplois ont suivi une évolution similaire. Certes, les mesures politiques prises au début 1997 ont surtout eu, en 1997, un impact sur le nombre de chômeurs (-11%) alors que l'effectif des demandeurs d'emploi restait approximativement constant. Mais le nombre des demandeurs d'emploi a suivi depuis avec une baisse de 19 % en 1998, et de 20% entre janvier et juillet 1999. La réduction de l'effectif des demandeurs d'emplois, même si elle est moins forte que celle des chômeurs, est donc de plus d'un tiers sur 18 mois.

Deux conclusions nous paraissent évidentes. Tout d'abord, en matière de chômage, la statistique nous livre un message informatif : la performance helvétique est remarquable et elle mérite d'être saluée. Deuxièmement, cette performance remarquable ne peut être mise au compte de la chance. Elle reflète sans doute la flexibilité du marché suisse du travail. Elle laisse aussi penser que la stratégie adoptée par nos autorités pour lutter contre le fléau que constitue le chômage n'est pas totalement inappropriée. En tout cas, la propension de certains observateurs à vouloir plutôt copier les politiques du marché du travail du reste de l'Europe ne paraît pas justifiée par les résultats des politiques respectives.

Jean-Pierre Danthine
Professeur à l'Ecole des HEC, Université de Lausanne

Cédric Tille
Economiste à la Federal Reserve Bank of New York
(Cet article présente l'analyse des auteurs et ne reflète en aucune manière la position de la Federal Reserve Bank of New York, du Federal Reserve System, ou de toute institution affiliée.)